

**DOSSIER INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 21 août 2017**

Salle Proust

Dossier n° 2017-19 : 9 h 30 : demande d'autorisation commerciale déposée par la société Grands Magasins Galeries Lafayette (GMGL) concernant la restructuration du magasin « Galeries Lafayette » à Rouen comprenant la création d'un magasin alimentaire de 1 150 m², la création d'un restaurant et d'un point de vente et la diminution de la surface de vente et de réserve de l'enseigne Galerie Lafayette. Après projet la surface de vente globale sera augmentée de 1 106,50 m², passant de 5 008,50 m² à 6 115 m².

- le maire de Rouen, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la métropole Rouen Normandie dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Madame Dominique AUPIERRE ou Madame Danielle PIGNAT, désignées par le conseil de la métropole Rouen Normandie chargée du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- Madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou Monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou Monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- Monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- Madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou Monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et Monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou Madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou Madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et Monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Pour le département de l'Eure :

- le maire de Louviers, commune de la zone de chalandise, ou son représentant ;
- Monsieur Loïc DRUVAL, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire et de développement durable ;